Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 27 JUIN 2025
ID : 077-217702158-20250623-02025_041-DE

Mairie de
Gretz-Armainvilliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal du 23 juin 2025

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 17	Conseiller(s) absent(s) : 7
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 6	Votants : 23	

Date de la convocation : 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 23 juin à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : OFFROY Patrick

Étaient présents : GARCIA ROBIN Jean-Paul, MONGIN Claude, LENOIR Isabelle, MATHEROT Olivier, LALLEMANT Sylvie, ROUSSEL Mylène, DIGUET Thierry, ZUCCOLO Isabelle, DEVAUCHELLE Marie-Paule, OFFROY Patrick, PROD'HOMME Isabelle, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, BENOIT Dominique, BOURSIEZ Frédéric, USSEGLIO-VIRETTA Guy, RENAUDET Denis, BENARD Sandie

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : SPRUTTA-BOURGES Nathalie à MONGIN Claude, SEVESTE Arnaud à USSEGLIO-VIRETTA Guy, BOURDEILLE Christian à LENOIR Isabelle, DANSOU Viviane à BENARD Sandie, VACHER Gérard à BADOZ-GRIFFOND Yvonne, TRANGOSI Renaud à GARCIA ROBIN Jean-Paul

Était absent sans pouvoir : CRISINEL Morgane

❖

DELIBERATION N° 02025_041. : attribution d'une subvention ponctuelle – année 2025 – association « aux pas foules »

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant la volonté de la commune de soutenir les associations implantées sur son territoire.

Monsieur RENAUDET Denis ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 27 JUIN 2025
ID : 077-217702158-20250623-02025_041-DE

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention ponctuelle d'un montant de **300,00 euros (trois cents euros)**, à l'association « AUX PAS FOULES ».

- **DIT** que la dépense sera inscrite à l'article 65748 sur l'exercice 2025.

Fait et délibéré en séance le 23 juin 2025.

Le secrétaire de séance

OFFROY Patrick

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS (S.-&-M.)

Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul